

## Questions à Patrice Calmo

# «Légitimer la parole des parents» à travers leur travail de recherche

**L'Université populaire des parents d'Albertville (Savoie) devrait bientôt terminer une recherche sur la reconnaissance des savoirs expérientiels des parents en protection de l'enfance. Retour sur une démarche présentée le 12 novembre, lors du colloque anniversaire des ASH, avec Patrice Calmo, ancien directeur de l'association Le Gai Logis, aujourd'hui consultant spécialisé dans la mise en œuvre du pouvoir d'agir dans les projets institutionnels au sein du cabinet Qualéva (1).**

### Comment ce projet est-il né ?

Il a émergé de façon assez naturelle avec des parents qui s'étaient saisis des dispositions issues de la loi 2002-2 au sein d'une maison d'enfants à caractère social (MECS) de l'association Le Gai logis, en Savoie (2), et qui ont été en situation de coanimer des groupes d'expression et des groupes projets. En 2012, ils m'ont fait part de leur souhait de réfléchir à cette question : pourquoi le partage entre parents et professionnels, dans un objectif de coéducation, est-il si compliqué ? Il m'a semblé que leur démarche pouvait correspondre à celle des universités populaires de parents (UPP) de l'ACEPP (Association des collectifs enfants parents professionnels), qui permet aux parents de légitimer leur parole, leur expertise, en les accompagnant dans la réalisation d'un travail de recherche. Laurent Pachod, sociologue chargé de mission «droits et participation des usagers» au sein de l'association, a accompagné les parents dans cette démarche, et une convention a été passée entre l'ACEPP, l'Université populaire créée à Albertville par cinq parents, qu'ils ont depuis constituée en association, Le Gai logis et le département de sociologie de l'Université de Savoie. La recherche a été lancée en 2013 avec le sociologue Denis Laforgue et devrait être achevée en mars 2016. Sur une quarantaine d'UPP, il en existe aujourd'hui deux sur la protection de l'enfance, l'autre étant soutenue par l'association Acolade, à Lyon.

### En quoi la recherche consiste-t-elle ?

Conformément à la méthode des UPP, elle comporte plusieurs étapes, de la problématisation de la question de recherche à la formalisation des résultats et leur commentaire, en passant par leur analyse et leur interprétation, cette étape étant actuellement en cours. Pour explorer leur sujet - «dans l'intérêt de

l'enfant, les professionnels reconnaissent-ils suffisamment les compétences des parents ?» -, les parents sont partis de leur expérience pour élaborer des hypothèses, qu'ils ont cherché à vérifier par la réalité vécue par d'autres parents, avant d'entrer dans une nouvelle phase d'enquête. Leurs travaux soulèvent des questions sur les représentations des professionnels, l'absence des parents des espaces de travail qui les concernent, les modalités de coproduction du projet éducatif...

### En attendant ses résultats, la recherche produit-elle des effets pour les parents impliqués ?

Les effets portent - plus que sur leur situation de parents - sur leur pouvoir d'agir. Même si, pour ceux engagés dans l'UPP, qui peuvent être concernés par des situations très lourdes, les rapports avec certains professionnels ayant du mal à considérer une relation moins asymétrique peuvent s'en trouver plus compliqués. Cette activité, pour l'un des parents, a été perçue comme du militantisme par les institutions, ce qui lui a porté préjudice. Collectivement, le premier effet est la visibilité, d'autant que le fait de se constituer en association pose les parents en interlocuteurs sur les questions de la protection de l'enfance. Ils ont été sollicités par l'aide sociale à l'enfance (ASE) sur la question de la participation et la place des parents dans l'élaboration du «projet pour l'enfant». Ils prennent part à un séminaire de recherche qui se tient au CNAM sur les savoirs expérientiels des usagers, l'idée étant d'explorer le croisement des savoirs comme objet de recherche en travail social. En Haute-Savoie, une expérience de coformation entre professionnels et parents démarre avec ATD quart monde.

### Et avec les établissements de formation ?

Une première journée de travail animée par l'ACEPP a eu lieu à l'Institut régional et européen des métiers de l'intervention sociale de Chambéry, avec un groupe de formateurs, d'apprenants, de parents, de professionnels de l'ASE. Mais ce projet de coformation ne verra pas le jour avant mai ou juin 2016, le temps que certaines questions soient traitées, comme celle de la rémunération des parents : doivent-ils devenir salariés de l'établissement ? \*

Propos recueillis par M. LB.

(1) [www.qualéva.fr](http://www.qualéva.fr).

(2) Les formes de participation mises en place dans cette MECS ont fait l'objet, en réponse à un appel d'offres de l'ONED, d'un rapport finalisé en juillet 2013 avec l'Observatoire du non-recours aux droits et services - Disp. sur <https://goo.gl/jnJqKs>.